

## Charte de Qualité et de Déontologie

Les signataires de la “Charte de Qualité et de Déontologie sur le référencement de Sites web” devront accepter les conditions suivantes (O-R = Outils de Recherche) :

**Réalisme** Les signataires s’engagent à une obligation de moyens à mettre en œuvre et à ne pas promettre de résultats de positionnement issus d’un seul mot-clé générique, et en règle générale, ne pas promettre de résultats qui ne pourront être tenus ou vérifiés par le client.

**Transparence** Les signataires s’engagent à tenir à disposition de leurs clients - et à leur faire connaître sa disponibilité - un document présentant leur méthodologie de travail.

**Conseil** Les signataires s’engagent à aider leurs clients dans la réflexion sur les informations qui seront fournies aux O-R (descriptif, mots clés, etc.) lors du référencement.

**Méthodologie** Les signataires restent libres de la méthodologie mise en place pour référencer les sites de leurs clients, à partir du moment où elle respecte la présente charte, notamment en ce qui concerne la lutte contre le spam.

**Loyauté** Les signataires s’engagent à suivre strictement les indications des O-R, publiées de façon spécifique sur leurs sites, dans le but d’effectuer une soumission efficace d’un site web dans leur index ou bases de données. Suivi Les signataires s’engagent à remettre à leurs clients de façon périodique des rapports clairs sur l’avancée des travaux de référencement de leur site web, sous la forme qui leur semble la plus appropriée.

**Autonomie** Les signataires s’engagent à remettre tous les éléments relatifs aux travaux réalisés pour l’inscription dans les O-R de façon à permettre à leurs clients de changer de prestataire s’ils n’étaient pas satisfaits de la prestation effectuée. Comme pour toute prestation informatique ou de service, les travaux effectués appartiennent au client qui en a payé le montant. Seul les outils et techniques intégrés aux site sont la propriété du référenceur.

**Veille** Les signataires s’engagent à mettre en place des mécanismes de veille afin de se tenir au courant de l’évolution des outils de recherche.

**Qualité** Les signataires s’engagent auprès des O-R à ne soumettre à leur indexation que des sites dont le contenu et la pertinence sont suffisamment riches pour alimenter leur base de données en vue d’apporter une information utile au visiteur.